

Concours Jessup : direction Washington

Sept étudiants de la faculté de droit de l'Université de Strasbourg représenteront la France lors du tournoi international de plaidoirie Philip C. Jessup. Ils s'apprêtent à s'envoler pour Washington.

Ali Sharifi peut être fier de ses étudiants : « Le concours Jessup, c'est la Coupe du monde du droit international public ! » Le doctorant contractuel en droit international public à l'Université de Strasbourg est le coach de l'équipe qui a remporté la deuxième place lors du concours national à Paris, en février dernier, derrière l'Université Paris 2 Panthéon-Assas. « Puisque ce sont souvent des équipes de Paris qui gagnent, j'ai demandé que nous puissions participer. C'est important que les villes de province soient aussi représentées. Et cela a été accepté. » Le prochain rendez-vous est donc pris avec Washington, dans un mois.



L'équipe finaliste du concours national de plaidoirie Jessup et leur coach, Ali sharifi (à droite sur la photo). PHOTO DNA - CEDRIC JOUBERT

Une équipe internationale

Ils ont entre 23 et 25 ans et tous sont étudiants du master 2 droit international & transnational de l'Université de Strasbourg. Parmi eux, il y a des purs strasbourgeois comme Marie Geny ou Samuel Woelfel, d'autres qui viennent de différentes régions de France mais aussi des étudiants internationaux comme Markéta Charvatova, d'origine tchèque, Emilija Deolska qui vient de Macédoine du Nord, Maria Tenoshvili qui est Grecque ou encore Céline Herrmann, pour sa part franco-allemande. Le concours Jessup est le plus prestigieux concours de plaidoirie en droit international public dans le monde. Des équipes s'y affrontent en anglais, au sujet d'un différend fictif porté devant une juridiction interétatique. Cette année, il s'agit de la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire des Nations Unies. L'équipe est complice et déterminée. Ces derniers mois, ils ont dû déposer deux mémoi-

res écrits avant de plaider à l'oral lors du concours à Paris. Les rôles sont répartis : il y a quatre plaideurs et trois agents conseillers pour quatre requêtes – des cas fictifs portant sur des affaires de droit public international – sur lesquelles ils affronteront d'autres équipes. Les requêtes tournent cette année autour du cas imaginaire d'une entreprise pharmaceutique qui fabrique un médicament en utilisant les techniques ancestrales d'un peuple indigène. Il est donc question d'environnement, de droit culturel et religieux, mais aussi de propriété intellectuelle. Des scénarios qui ont souvent pour origine des affaires bien réelles.

Un exercice exigeant tant à l'écrit qu'à l'oral

Au mois d'octobre 2018, les étudiants ont entamé un travail de recherche intense puisqu'ils doivent pouvoir défendre l'un ou l'autre des partis dans chacune des requêtes. « J'ai été étonnée de constater à quel point

j'en avais appris sur le droit international public en si peu de temps », souligne Emilija. « À l'écrit on ne laisse rien au hasard, tout doit être justifié. » « Et à l'oral, renchérit Markéta, on peut tomber sur des questions très générales de droit international public, il faut donc énormément travailler. » L'anglais a été pour beaucoup d'entre eux un challenge supplémentaire. « Pour moi en fait, c'était peut-être plus simple, à cause de ma langue d'origine », rectifie Markéta en souriant. Ils ont dû également apprendre les codes de la plaidoirie. Durant le concours, les étudiants s'adressent toujours aux juges en commençant par « Vos excellences » et doivent être irréprochables sur le fond comme sur la forme. Marie s'en amuse : « Il faut être passionné mais pas trop, neutre mais pas trop, souriant mais pas trop et être sympathique en toutes circonstances ! » Le travail d'équipe a en tout cas payé : « On a une très bonne cohésion de groupe et on a aussi

beaucoup appris là dessus », raconte Céline.

Le droit public international, essentiel pour régler les différends entre États

« Le droit public international, c'est la seule façon de régler des différends de manière pacifique, insiste Markéta, c'est passionnant ». « C'est aussi le droit le plus politique, parce qu'il ne faut pas froisser les pays. Ils sont normalement obligés d'appliquer la décision qui est prononcée par la Cour internationale de justice, mais in fine ce sont eux qui décident », déclare Samuel.

L'équipe se prépare désormais pour le tournoi international. « Nous faisons beaucoup de simulations, c'est le meilleur entraînement », continue-t-elle. Quant au financement de leur voyage, ils ont également créé une cagnotte en ligne (accessible sous le nom Jessup International Law Moot Court). ■

Marie MAHEUX